

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 décembre 2023
Date d'affichage 13 décembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231219-DEL_23_12_19_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 + 7 procurations
votants 29



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le DIX-NEUF DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gérard GUESNE, Nicolas GUILLARD, Mme Delphine LETESSIER, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON.

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Lionel COUTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Christiane VAN RYSSEL,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA GESTION DES DECHETS
AVEC LA SOCIETE CITEO**

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard mène depuis plusieurs années des actions pour la préservation de l'environnement. Ainsi deux emplois civiques ont été recrutés en 2020 ayant pour mission de communiquer sur ce sujet par le biais de campagne d'affichage, de

distribution de cendriers de poche, d'incitation au tri. Depuis une dizaine d'années, au sein de la cantine les bio-déchets sont collectés depuis afin d'être valorisés par leur transformation en nourriture pour animaux. De même, depuis une douzaine d'années, les résidus de tailles du service espaces verts sont valorisés par broyage et réutilisés en paillage dans les massifs. Des poubelles de tri sélectifs ont été installées dans les services municipaux. Depuis la pandémie, ont été mises en place des boîtes de collecte pour masques et mégots, avec valorisation des déchets.

Considérant que pour poursuivre dans cette voie la Ville a pris attache avec une société éco-responsable. CITEO est une entreprise créée par les sociétés du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, qui propose des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Considérant que CITEO est l'acteur français de la Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers inscrit dans le code de l'environnement. Elle s'inscrit dans une démarche « pollueur/payeur » et finance l'élimination des déchets provenant de ses produits.

Considérant que CITEO perçoit des contributions de ces entreprises qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales dans la prévention et le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Considérant que la Collectivité pourrait conventionner avec CITEO. Celle-ci s'engagerait à verser une participation de 28 000 €. La Collectivité en contrepartie fournirait un bilan annuel de ses opérations ayant fait l'objet d'un plan d'action pour lutter contre les déchets abandonnés et établirait la carte des points sensibles situés sur son territoire.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention avec CITEO.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Edith ALIX

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU